

GOLF INTERNATIONAL DE GRENOBLE PARCOURS DE BRESSON

REGLEMENT DES COMPETITIONS 2016

PREAMBULE

Le présent règlement ne concerne que les compétitions organisées par le golf de Grenoble Bresson et comptant pour l'évolution de l'index des joueurs.

Les règles appliquées sont celles établies par le R&A suivies des recommandations éventuelles de la FFG et des règles locales du Club.

Les compétitions sont ouvertes aux joueurs ayant une licence active et un certificat médical enregistré.

INSCRIPTIONS

Chaque compétiteur doit s'inscrire sur une feuille disposée à cet effet dans la semaine précédant la compétition sur le tableau d'affichage du club-house ; les inscriptions peuvent également être prises par téléphone au club-house ou envoyées par internet à partir du site du club.

Les inscriptions sont closes la veille de la compétition à 14 heures.

Le nombre de participant est limité à 100 sauf demande expresse du partenaire. Le champ est déterminé par l'ordre suivant :

les membres A.S de Bresson, les membres du club, autres....

GROUPES ET HEURES DE DEPART.

Les groupes et les heures de départ sont fixés dans l'ordre croissant des index et sans dérogation autres que celles demandées par le sponsor. Les requêtes particulières des joueurs concernant leur heure de départ ou leurs partenaires de compétition ne seront pas prises en compte.

La feuille des départs est disponible la veille de la compétition vers 14 heures au plus tard et sur le site du golf.

Le compétiteur doit respecter les heures de départ fixées. Il doit se présenter 10 minutes à l'avance afin de satisfaire aux formalités nécessaires.

Les pénalités prévues par la règle 6.3 ou les notes 2 des règles 32-1.a seront strictement appliquées.

Tout compétiteur prévenant le club-house de son absence de la compétition avant son heure de départ sera « forfait », ce statut étant sans influence sur l'évolution de son index, s'il n'a pas prévenu avant son heure de départ il sera disqualifié selon la règle 6-3 (stroke play) ou 32-2.a (stableford) avec évolution de l'index le cas échéant.

La commission sportive se réserve le droit de prendre des sanctions contre les joueurs se désistant systématiquement.

SERIES ET MARQUES DE DEPART.

Sauf autre précision sur la carte de score ou par voie d'affichage, les marques de départ suivantes sont utilisées pour le calcul du handicap (toutes catégories d'âge) :

Index séries départs

Dames

0 à 18.4	1 ^{ère}	bleus
18.5 à 24.4	2 ^{ème}	rouges
24.5 à 54	3 ^{ème}	rouges

Hommes

0 à 9.4	1 ^{ère}	blancs
9.5 à 15.4	2 ^{ème}	blancs
15.5 à 24.4	3 ^{ème}	jaunes
24.5 à 54	4 ^{ème}	jaunes

CONDITIONS DE JEUX.

Voitures : l'utilisation des voitures en compétition individuelle n'est pas autorisée sauf si elle est justifiée par un certificat médical. Dans ce cas elle est exclusivement utilisée par le joueur concerné.

Jeu lent : le commissaire de parcours aura pour tâche de réguler le flux des parties et d'intervenir directement auprès des parties qui accusent un retard préjudiciable à la progression des parties qui suivent. Le commissaire après les observations verbales d'usage pourra prendre les sanctions suivantes : 1 coup à la première infraction, 2 coups à la deuxième infraction, disqualification pour l'infraction ultérieure.

Mesures

Seuls les instruments de mesure donnant uniquement la distance sont autorisés.

RECORDING ET ENREGISTREMENT DES SCORES.

Chaque compétiteur doit vérifier avec son marqueur les scores bruts inscrits sur chaque trou avant que les deux signatures soient apposées sur la carte.

Celle-ci doit être rendue aussitôt à l'accueil du club (règle 6-6b). Si celui-ci est fermé, elle doit être déposée dans la boîte aux lettres situées sur la façade de l'entrée.

Si le compétiteur doit rapporter des faits au comité, (application des règles 3-3 ou 20-7c), en cas d'absence d'un représentant accrédité il doit le préciser sur sa carte avant de la rendre. Son cas sera alors examiné par le comité avant que la carte ne soit enregistrée sur ordinateur.

RESULTATS ET REMISE DES PRIX.

Les résultats sont proclamés à l'issue de la compétition et publiés sur le site du club.

La remise des prix a lieu le soir de la compétition **Sauf s'il s'est excusé auprès d'un membre du comité pour une raison personnelle, le compétiteur absent à la remise des prix ne pourra recevoir un prix**, celui-ci sera automatiquement attribué au compétiteur venant immédiatement derrière lui dans l'ordre du mérite; cela n'entraîne pas la disqualification du compétiteur concerné.

COMITE DE LA COMPETITION.

Le comité de chaque compétition est constitué par les membres, pris dans la liste suivante, ayant accepté d'être présents pour l'organisation de cette compétition :

- le président de l'association sportive du golf de BRESSON
- les membres de la commission sportive ;
- toute personne agréée par la commission sportive ;
- exceptionnellement le professeur de golf du club.

Son rôle consiste à veiller à l'application du présent règlement et à s'assurer du bon déroulement de la compétition en conformité avec les règles du golf.

Toutefois, tous les membres du bureau de l'association sportive, qu'ils aient été présents ou non le jour d'une compétition, sont réunis aussitôt que possible, à l'initiative du président de l'association sportive du golf de Bresson, pour statuer sur une pénalité de disqualification susceptible d'être imposée à un joueur après la clôture d'une compétition suite à une réclamation recevable ou à un constat avéré de tricherie.

Si une infraction aux règles est constatée, la commission est en droit de prendre les sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion des compétitions à venir pour le joueur concerné.

Si une infraction aux règles concerne un membre des équipes son exclusion pour deux années lors du premier constat et l'exclusion définitive pour une deuxième infraction devra être prononcée.